



**MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-SÉRAPHINE**

Procès-verbal de la séance ordinaire de la municipalité de Sainte-Séraphine tenue au 2660, rue du centre communautaire de Sainte-Séraphine, le 3 décembre 2024 à 20h00.

Sont présents:

- Siège #1 - Justin Allard
- Siège #2 - Alexandre Talbot
- Siège #3 - Sylvain Plante
- Siège #4 - Sarah Pelletier
- Siège #5 - Nathalie Leblanc
- Siège #6 - Charles Martin

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, David Vincent. Mme Suzie Constant, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à cette séance.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

Le 10 décembre, une clinique de vaccination sera présente à la salle communautaire de 10h à 15h.

2024-12-110 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Nathalie Leblanc, appuyé par Sarah Pelletier et résolu que l'ordre du jour soit adopté et en laissant l'item varia ouvert.

ADOPTÉE

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
 - 3.1 - Séance ordinaire du 5 novembre 2024
- 4 - FINANCES
 - 4.1 - Autorisation de paiements des déboursés au 30 novembre 2024
- 5 - LÉGISLATION
 - 5.1 - Offre de service de PG Solution - Transfert de données du logiciel Sygem de la municipalité vers le logiciel PG Solution de la MRC D'Arthabaska
 - 5.2 - Facturation aux municipalités desservies par les services de la Sûreté du Québec
 - 5.3 - Renouvellement - Fédération Québécoise des Municipalités (FQM)
 - 5.4 - Renouvellement - Association des Directeurs Municipaux du Québec (ADMQ)
 - 5.5 - Carrefour jeunesse-emploi - demande de participation à l'édition 2025
 - 5.6 - Comité 12-18 - contribution financière
 - 5.7 - Renouvellement - Québec Municipal
 - 5.8 - Renouvellement - SPAD adhésion 2025
 - 5.9 - Table de concertation pour les personnes âgées de la MRC d'Arthabaska - partenariat

5.10 - Reddition compte final du programme de la subvention de la TECQ 2019-2024

5.11 - Avis de motion et dépôt de projet règlement modifiant le G-100_4.8.1

6 - VOIRIE

7 - RAPPORT DES COMITÉS

7.1 - Rapport du comité des maires de la MRC d'Arthabaska

7.2 - Rapport des comités municipaux

8 - VARIA

9 - PÉRIODE DES QUESTIONS

10 - LEVÉE DE LA SÉANCE

3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2024-12-111

3.1 - Séance ordinaire du 5 novembre 2024

Copie du procès-verbal de cette séance a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

Il est proposé par Sylvain Plante, appuyé par Charles Martin et résolu que le procès-verbal de la séance régulière du 5 novembre dernier est adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

4 - FINANCES

2024-12-112

4.1 - Autorisation de paiements des déboursés au 30 novembre 2024

ATTENDU QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice générale et secrétaire-trésorière et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans la cadre de la séance ordinaire du 3 décembre 2024;

ATTENDU QUE le conseil prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits prise en vertu du Règlement en matière de contrôle et suivi budgétaire portant le numéro 2012-18 et aux dépenses autorisées en vertu de la délégation de la directrice générale et secrétaire-trésorière ;

Il est proposé par Sarah Pelletier, appuyé par Sylvain Plante et résolu d'approuver la liste des comptes à payer et d'autoriser leur paiement.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés ci-haut.

Signer ce 4 du mois de décembre 2024

{SIGNATURE}

Suzie Constant
Directrice générale, greffière-trésorière

5 - LÉGISLATION

2024-12-113

5.1 - Offre de service de PG Solution - Transfert de données du logiciel Sygem de la municipalité vers le logiciel PG Solution de la MRC D'Arthabaska

ATTENDU QUE la Municipalité utilise le service d'inspection régionale de la MRC d'Arthabaska;

ATTENDU QUE la MRC d'Arthabaska a procédé à l'achat et l'installation d'un logiciel de permis;

ATTENDU QUE la municipalité possède actuellement le logiciel de permis Sygem et qu'un transfert de l'historique des données est nécessaire;

ATTENDU QUE pour conserver nos données historiques, nous avons deux options :

Option 1 : Maintenir la licence en consultation seulement au coût de 320\$ par année;

Option 2 : Faire la conversion des données pour les intégrer dans le module de gestion des permis de la MRC d'Arthabaska au coût de 1750\$ plus les taxes applicables afin d'avoir l'ensemble des données dans un seul logiciel.

ATTENDU QUE les données appartiennent à la municipalité ;

ATTENDU QUE ces données sont importantes pour le traitement des dossiers de nos citoyens;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Nathalie Leblanc, appuyé par M. Alexandre Talbot, il est résolu :

QUE la Municipalité choisit d'opter pour l'option 2 au coût de 1750\$ plus taxes applicables afin d'avoir l'ensemble des données dans un seul et même logiciel de gestion des permis;

QUE ces données soient transmises à la MRC d'Arthabaska afin de les intégrer au module Territoire de PG Solution;

QUE le maire, la directrice générale et greffière-trésorière, et chacun d'eux séparément, soient autorisés, au nom de la Municipalité de Sainte-Séraphine, à signer l'offre de service de PG Solution ou tout document relatif à ce projet.

2024-12-114

5.2 - Facturation aux municipalités desservies par les services de la Sûreté du Québec

Considérant que les municipalités desservies par la Sûreté du Québec viennent de recevoir leur facture pour l'année 2025;

Considérant que la moyenne des augmentations annoncées s'établit à 6,47 %, mais que les hausses pour plusieurs municipalités sont beaucoup plus importantes, voire considérables;

Considérant que la facture 2025 marque la fin de la période transitoire pour mener à un partage de 50-50 de la facture pour les services de la Sûreté du Québec, entre le Gouvernement et les municipalités. Une période caractérisée par l'établissement d'un plafond d'augmentation à 7 % et d'un plancher à 2 %;

Considérant que lors des négociations de la nouvelle formule en 2019, les autorités du ministère de la Sécurité publique avaient assuré à ses partenaires municipaux que les augmentations seraient d'environ 3 % par année une fois la période transitoire terminée et que cette formule mettrait le monde municipal à l'abri de hausses de la nature de celles qui sont annoncées en 2025;

Considérant que le taux d'inflation est maintenant de moins de 2 %;

Considérant que les médias ont récemment fait état de la gestion du temps supplémentaire des policiers dans les régions, qui occasionne une pression importante sur le coût global du service de la Sûreté du Québec facturé aux municipalités;

Considérant les questions légitimes de plusieurs élus concernant l'impact réel du nombre de postes de policiers non comblés et du recours important au temps supplémentaire alors qu'un service de police efficace demande de la stabilité et une

présence communautaire développée de longue haleine;

Considérant la hausse inconsidérée des coûts de la Sûreté du Québec et leur impact sur la facture imposée aux municipalités;

Considérant que le monde municipal n'est pas impliqué dans la détermination des conditions de travail des policiers et la gestion de la Sûreté du Québec;

Considérant que le montant total facturé aux municipalités pour 2025 s'élève à plus de 444,8 M\$, un montant considérable qui devrait donner aux municipalités un droit de regard sur la gestion de ces services.

Il est proposé par Justin Allard que la municipalité de Sainte-Séraphine demande au ministre de la Sécurité publique, M. François Bonnardel :

- De mandater une firme externe pour analyser la gestion de la Sûreté du Québec à l'instar de la démarche effectuée auprès des sociétés municipales de transport et qui a permis d'identifier des pistes de solutions pour économiser plusieurs centaines de millions de dollars;

- De conserver un plafond et un plancher pour l'augmentation des factures dans la formule permanente comme dans la formule transitoire tant que l'analyse n'aura pas permis d'identifier des moyens pour contrôler la hausse inconsidérée du coût des services de la Sûreté du Québec.

Que copie de résolution soit transmise au ministre de la Sécurité publique, M. François Bonnardel, au député de la circonscription de Drummond-Bois-Francs, Sébastien Schneeberger, à la directrice générale de la Sûreté du Québec, Mme Johanne Beausoleil et au président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), M. Jacques Demers.

2024-12-115 5.3 - Renouveau - Fédération Québécoise des Municipalités (FQM)

Il est proposé par Nathalie Leblanc, appuyé par Sarah Pelletier et résolu de renouveler l'adhésion de la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) pour un montant de 1 273.28\$ l'année 2025.

2024-12-116 5.4 - Renouveau - Association des Directeurs Municipaux du Québec (ADMQ)

Il est proposé par Sarah Pelletier, appuyé par Charles Martin et résolu de renouveler l'adhésion de l'Association des Directeurs Municipaux du Québec (ADMQ) pour l'année 2025 au montant de \$.

2024-12-117 5.5 - Carrefour jeunesse-emploi - demande de participation à l'édition 2025

Une nouvelle formule est proposée à la municipalité par le Carrefour jeunesse-emploi, soit:

L'option 1 stagiaire: 500\$ ou 2 stagiaires: 1 000\$

Il est proposé par Justin Allard, appuyé par Charles Martin et résolu de participer à l'édition 2025, l'option est retenue est un stagiaire au montant de 500\$.

ADOPTÉE

2024-12-118 5.6 - Comité 12-18 - contribution financière

Considérant qu'il n'y a plus d'adolescent depuis 4 mois;

En conséquence, le conseil demande s'il est pertinent de contribuer à la participation de l'organisme;

Il est proposé par Sarah Pelletier, appuyé par Sylvain Plante et résolu de prendre les informations nécessaires à cette contribution financière de 1 302.10\$ pour l'année

2025.

ADOPTÉE

2024-12-119 5.7 - Renouveaulement - Québec Municipal

Il est proposé par Nathalie Leblanc, appuyé par Sarah Pelletier et résolu de renouveler l'adhésion à Québec municipal pour l'année 2025.

ADOPTÉE

2024-12-120 5.8 - Renouveaulement - SPAD adhésion 2025

Il est proposé par Charles Martin, appuyé par Nathalie Leblanc et résolu de renouveler l'adhésion avec la SPA de Drummondville pour l'année 2025 au montant de 3.80\$ par habitant.

ADOPTÉE

2024-12-121 5.9 - Table de concertation pour les personnes aînées de la MRC d'Arthabaska - partenariat

La municipalité accepte d'offrir une contribution pour soutenir les activités de la table de concertation pour les personnes aînées de la MRC.

Il est proposé par Nathalie Leblanc
Appuyé par Sarah Pelletier

Que la municipalité contribue pour un montant de 50\$.

ADOPTÉE

2024-12-122 5.10 - Reddition compte final du programme de la subvention de la TECQ 2019-2024

Considérant que le conseil municipal entérine et confirme la réalisation des travaux visés par la reddition de comptes finale;

Considérant que la municipalité a pris connaissance du programme de la subvention de la TECQ et elle s'engage à respecter toutes les modalités s'appliquant à elle.

Il est proposé par: Sylvain Plante

Et secondé par: Justin Allard

Que la municipalité mandate le Groupe RDL sencl., pour l'audit de reddition de compte de la TECQ 2019-2024.

ET que la municipalité a pris les mesures appropriées afin que la réalisation des travaux bénéficiant d'une contribution gouvernementale.

ADOPTÉE

2024-12-123 5.11 - Avis de motion et dépôt de projet règlement modifiant le G-100_4.8.1

Avis de motion au règlement # 2024-08 « Règlement modifiant le G-100 article 4.8.1 »

Je, soussigné Alexandre Talbot, conseiller, donne avis de motion que le règlement # 2024-08 ayant pour objet du règlement G-100 sera présenté lors d'une séance ultérieure. La lecture de ce règlement sera dispensée puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent par le fait même à sa lecture. Mme la directrice a mentionné quel était l'objet de ce règlement ainsi que les conséquences de son adoption.

Attendu qu'un projet de règlement a été déposé.

Alexandre Talbot,
Conseiller

6 - VOIRIE

7 - RAPPORT DES COMITÉS

7.1 - Rapport du comité des maires de la MRC d'Arthabaska

Monsieur David Vincent, maire, informe que lors de la séance des maires il a été question de subventions sont accordés à Maddington Falls, Ham Nord et le parc linéaire pour la piste cyclable.

7.2 - Rapport des comités municipaux

Comité de l'environnement, Âge d'or:

Rien à signaler

Comité des ressources humaines:

Rien à signaler

Comité de la voirie et immeubles:

Rien à signaler

Comité des loisirs, Tire de tracteurs:

Le bingo du 30 novembre a été un franc succès

N'oubliez pas le Père Noël samedi 14 décembre.

Comité secteur des Cyprès:

Rien à signaler

Comité de la culture, bibliothèque et Écho:

La bibliothèque sera ouverte les lundis 23 décembre et 30 décembre de 14h à 16h.

8 - VARIA

9 - PÉRIODE DES QUESTIONS

La période de questions a débuté à 20 h 11 et terminée à 20 h 19.

2024-12-124

10 - LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 h 19, il est proposé par Nathalie Leblanc, appuyé par Charles Martin et résolu que la séance soit et est levée.

ADOPTÉE

Je, soussigné, David Vincent, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

David Vincent
Maire

Suzie Constant
Directrice générale et Greffière-trésorière